

Image not found or type unknown



Succession à l'etranger et en france

Par **miroidelsol**, le **01/05/2013 à 14:58**

Bonjour
Comment la succession des biens et le partage se fait quand il y a des biens en France et des Biens au Portugal
Faut t'il passer par un notaire dans chaque pays?
Merci pour votre aide

Par **amajuris**, le **01/05/2013 à 15:00**

bjr,
pour les biens immobiliers sera appliqués à la succession les règles du pays où sont situés ces biens.
en France il faut un notaire, au Portugal j'ignore si cela est nécessaire.
cdt